



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

**OBJET : 25-1 - REALISATION D'UN
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET
D'ART DRAMATIQUE - AUGMENTATION
DE LA CAPACITE DU PARKING -
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
- AVENANT N°1 AU MARCHE DE
MAITRISE D'ŒUVRE - DEMANDE DE
SUBVENTIONS - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

89647

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 AVR. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 AVR. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le jeudi 30 mars 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23/03/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET

M. Hassan EL JAZOULI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE

M. Marc GERIOS à M. Lionel TIVOLI

Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Jacqueline DOR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

25-1 - REALISATION D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - AUGMENTATION DE LA CAPACITE DU PARKING - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) :

Dans le cadre du projet de réalisation d'un nouveau Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, avenue Jules Grec à Antibes, l'assemblée délibérante vient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement **JRA Jacques RIPAULT Architectes, associé à CAP TERRE, BETOM INGENIERIE, LASA, SCENEVOLUTION et AIA Management.**

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au lauréat est une mission de base au sens du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993, étendue aux missions complémentaires correspondant à l'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) et une partie des études d'exécution (EXE partielle)

Ce marché a été notifié le 25 octobre 2016 pour un forfait provisoire de rémunération de 1 615 970.00 € H.T, et dont l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître d'ouvrage affectée aux travaux est de 10 600 000 € H.T.

L'esquisse par laquelle le groupement d'architectes a traduit en termes spatial et technique les besoins définis du maître d'ouvrage, fait apparaître un parking en sous-sol comprenant 34 places de stationnement.

Ces 34 places sont parfaitement conformes et répondent aux objectifs et contraintes du programme définis par le maître d'ouvrage. Elles sont destinées au personnel et aux enseignants du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique.

Toutefois, le sous-sol créé sous le bâtiment pour le parking et les locaux techniques n'est que partiel. Son agrandissement sous l'emprise complète du futur conservatoire permettrait d'augmenter le nombre de places de stationnement tout en optimisant la construction.

Aussi et compte tenu de l'évolution du secteur et des différents projets de construction à destination de logements ou d'équipements publics, et notamment du stade nautique, il paraît intéressant de réfléchir à la mutualisation des places de stationnement du personnel municipal au sein d'un parking.

En outre, ces places supplémentaires qui pourront être mutualisées dans le cadre du futur projet de modernisation et de restructuration du stade nautique, seront ainsi réalisées dans des conditions économiques favorables pour la collectivité.

En conséquence, il est apparu nécessaire de faire évoluer le programme et de demander au groupement d'Architectes de travailler sur un projet d'optimisation du parking.

L'augmentation de la superficie du parking sous la totalité de l'emprise du bâtiment constitue une réelle valeur ajoutée au projet sans modifier l'organisation spatiale et fonctionnelle du Conservatoire.

Le montant de ces travaux lié à l'extension du parking à 59 places est estimé à 600 000€ HT, soit + 5,66%.

Par ailleurs, les mises au point du projet (ajustement des vestiaires-sanitaires et locaux d'entretien, réaménagement du jardin sec et de l'amphithéâtre extérieur et déplacement de l'escalier de secours,) générant une augmentation de la surface de plancher de 215 m² et la réactualisation des estimations de la maîtrise d'œuvre liés aux fondations mitoyennes avec le parking d'ANTHEA situé sous la voie pompier et l'ajustement des objectifs environnementaux pour la certification BDM augmentent l'enveloppe des travaux de 300 000€ HT, soit + 2,83%.

Ces modifications du programme demandées en partie par la maîtrise d'ouvrage portent désormais l'enveloppe affectée aux travaux à un montant de 11 500 000 € HT.

25-1 - REALISATION D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - AUGMENTATION DE LA CAPACITE DU PARKING - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) :

Conformément au décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, et à l'article 3 du CCAP, l'avant-projet affecté aux travaux définitifs (APD) remis par le maître d'œuvre permet de fixer le coût prévisionnel des travaux lequel il s'engage, à 11 500 000 € HT (soit 8,49 % d'augmentation).

En conséquence, le marché de maîtrise d'œuvre fait l'objet d'un avenant N°1, aux fins d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à 11 500 000 € HT et de déterminer le forfait définitif de rémunération du titulaire qui passe de 1 615 970.00 € HT à 1 729 025, 00 € HT, ce qui représente +7% d'augmentation par rapport au forfait provisoire, le taux de rémunération étant ramené à 15,03%.

Le montant de l'opération est désormais estimé à 14 400 000 € HT.

Il est également proposé de solliciter des subventions pour la réalisation du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, du Département des Alpes-Maritimes, de la CASA ainsi que de tout autre partenaire institutionnel susceptible de participer à l'opération.

Dans ce contexte, il convient de passer un avenant qui portera le numéro 1 avec le groupement **JRA Jacques RIPAULT Architectes**, associé à CAP TERRE, BETOM INGENIERIE, LASA, SCENEVOLUTION et AIA Management.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 41 voix POUR sur 48 (2 CONTRE : Mme MURATORE, M. AUBRY et 5 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement **JRA Jacques RIPAULT Architectes**, associé à CAP TERRE, BETOM INGENIERIE, LASA, SCENEVOLUTION et AIA Management, dans les conditions énoncées ci-dessus ;

- **SOLLICITE** des subventions pour la réalisation du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région, du Département, de la CASA ainsi que de tout autre partenaire institutionnel susceptible de participer à l'opération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.25-1 - REALISATION D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - AUGMENTATION DE LA CAPACITE DU PARKING - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - AVENANT N.1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 06/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 06/04/2017

Numéro de l'acte : DCM896-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170330-DCM896-17-DE

Date de décision : 30/03/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes